

LA LOI ELAN ET LA COPROPRIETE

Cette formation valide 7h de formation au titre du décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier, et est capitalisable en vue de l'obtention du diplôme de Niveau 2 – Licence Professionnelle Mention « Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens » - Code RNCP 25870.

Présentation

Ce module a pour objectif de faire le point sur l'adoption et la mise en œuvre de la loi ELAN et ses répercussions en copropriété, et de mettre en perspective ce texte par rapport aux précédentes évolutions législatives majeures

Objectifs :

- Connaître les textes applicables et les contraintes correspondantes
- Savoir appliquer les nouvelles dispositions et anticiper celles à venir dans le cadre de la loi ELAN

Prérequis

Aucun,

Il est préférable de connaître les règles applicables en matière de copropriété
S'adresse à tous les professionnels de l'immobilier, et principalement ceux impactés par les nouvelles dispositions en matière de copropriété

Compétences visées

- Connaître le nouveau contexte de la copropriété relativement aux ordonnances de la loi ELAN afin d'intégrer correctement les nouvelles dispositions légales
- Appliquer les nouveautés de la loi ELAN dans ses pratiques professionnelles pour respecter le cadre juridique imposé
- Appliquer les simplifications procédurales afin de les intégrer à son contexte professionnel
- Conseiller et informer sur le champ d'application de cette nouvelle loi afin d'en mesurer les impacts et faire appliquer les textes

Programme/Compétences visées

Partie théorique :

- Les éléments de la réforme et son périmètre
- Règles applicables immédiatement (délai de prescription, recouvrement des charges, participation et vote à l'AG, nouvelle sanction, etc.)
- Ordonnances copropriété à venir (régimes de la copropriété, code de la copropriété)

Partie pratique :

- Analyses de documents et textes juridiques – proposition d'études de cas
- Échanges d'expériences entre les participants et élaboration d'une synthèse

Modalités d'évaluation

- Quizz d'évaluation

Evaluation

- Délivrance d'une attestation en fin de formation

Responsable pédagogique

Gunia Nadège

Nadège.gunia@iut-tlse3.fr

IUT « A »

Inscription Administrative

MISSION FORMATION CONTINUE ET APPRENTISSAGE

mfca.formationqualifiante@univ-tlse3.fr

Prix

392€ (tarif individuel)

Déroulement de la formation

Durée : 7h00

Date : Tous les jeudi d'avril à décembre 2019
(un calendrier sera accessible en ligne)

Lieu : TOULOUSE – UNIVERSITÉ PAUL
SABATIER

Nombre de participants :

Minimum : 5 personnes

Maximum : 10 personnes

L'établissement se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

Modalités d'enseignement

- En présentiel
- Support pédagogique remis aux stagiaires

Intervenants

Olivia CATALAN-DUPIN (AD Immobilier - Experte
judiciaire près la Cour d'Appel de Toulouse)